



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CSG et CRDS

Question écrite n° 75133

Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au budget sur les problèmes posés par l'effet de seuil pour les pensions modestes et le versement de la CSG et du CRDS. En effet, du fait d'une faible augmentation de leur pension, de modestes retraités, précédemment non imposables, donc non assujettis à la CSG et au CRDS, se trouvent l'année suivante dans une tranche supérieure d'imposition, soumis à l'impôt sur le revenu, et doivent s'acquitter de la CSG et du CRDS. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre pour ne pas pénaliser injustement ces modestes retraités.

Données clés

Auteur : [M. Alain Néri](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75133

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1838